

**La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale
a le plaisir de vous proposer une**

Journée au Parc Argonne Découverte

Olizy-Primat (08)

Le Dimanche

2 Juin 2024

**Cette sortie est réservée aux fonctionnaires et agents de la
fonction publique d'État exerçant en Grand-Est, actifs et
retraités, à leur conjoint-e, à leur(s) enfant(s) mineur(s) et
étudiant(s) à charge.**



TARIF:

La participation demandée a été fixée à

- 10 € par participant plus de 12 ans
- 5 € par participant de 3 à 11 ans

- Gratuit pour les moins de 3 ans (sans repas)

Ce prix comprend l'entrée au parc et un repas : plat + boisson + dessert (pour les plus de 3 ans)

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **12 mai 2024 inclus**, sur le site www.srias-grandest.fr **uniquement**.

Pour valider votre inscription définitive, il conviendra d'envoyer avec votre inscription, votre chèque libellé à **l'ordre de « Parc Argonne Découverte »**, à l'adresse suivante :

Mathieu MOTTE , sortie SRIAS

42 rue Louis Cochet

51400 Saint Hilaire au Temple

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.

Si votre candidature est retenue, vous serez avisés par courrier électronique
à partir du 18 mai 2024.

Si votre candidature n'est pas retenue, le chèque sera détruit.

Après envoi du chèque d'inscription, il n'y aura aucune possibilité de remboursement.

Les membres de la SRIAS vous distribueront les billets d'entrée et tickets repas le jour de l'action.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité à 150. Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux agents n'ayant pas participé à une sortie familiale, organisée par la SRIAS, en 2023.
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial

En cas de forte demande, la SRIAS se donne le droit de clôturer les inscriptions avant la date prévue initialement.

Le Parc Argonne Découverte est accessible aux personnes à mobilité réduite.